



## Déchets compostables ménagers

### A Corserey

Sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

**Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey**

**Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey**

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

### A Prez-vers-Noréaz

Sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

**Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz**

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

### A Noréaz

Sont à déposer dans les bennes à déchets compostables qui se trouvent à la déchetterie.

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.



## Déchets de jardin

### A Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer dans la déchetterie. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.

### A Prez-vers-Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer au lieu-dit "Le Focho" (avant le terrain de foot, tourner à gauche, puis chemin entre 2 maisons, dans l'impasse). Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.



## Gazon

### A Corserey

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

**Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey**

**Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey**

### A Prez-vers-Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

**Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz**

### A Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

**Guisolan Gérard, Chemin de St-Jacques 25, 1757 Noréaz**

**Guisolan Charly, Route de Seedorf 60, 1757 Noréaz**

**Gugler Hubert, Route des Arbognes 31, 1757 Noréaz**